

Permanence du site « Natura 2000 l'Adour »

le mercredi 17 mars 2010

de 9h à 12h

et

de 14 h à 17 h 30

à la mairie d'Angoumé

(pour les communes de Saint-Paul-lès-Dax, d'Angoumé, de Tercis-lès-Bains, de Rivière-Saas-et-Gourby, de Mées et de Siest)